

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny- GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Muriel LE GAC à Valérie VOISIN
- Luc LAURENT à Jean-Paul NIVEZ
- Sonia DOUX-BETHUIS à Michel DION
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 27 juin 2017

Christiane JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**TARIFS DES
TRANSPORTS
SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE
2017/2018**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), autorité organisatrice de transport a délégué partiellement l'organisation du service à la commune de Tregunc. La commune a une délégation partielle de compétence pour organiser les transports scolaires pour la desserte principale des écoles maternelles et primaires. Cette délégation est régie par une convention. A ce titre, la commune fixe les montants des participations familiales dans la limite des plafonds imposés par CCA dans la convention.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

a) Tarifs applicables aux élèves du primaire

Au vu de la convention signée le 17 novembre 2014 avec CCA, les plafonds sont les suivants :

	Plafonds 2017/2018
1 ^{er} enfant	180 €
2 ^e enfant	120 €
3 ^e enfant	60 €
4 ^e enfant et suivants	gratuit

La commune subventionne les familles utilisatrices du service de transport primaire en appliquant un tarif inférieur à ces plafonds. D'autre part, les tarifs plafonds du réseau Coralie ayant diminué, il est proposé de modifier les tarifs 2016/2017 pour l'année 2017/2018 de la manière suivante :

	Tarifs 2015/2016 2016/2017 (rappel)	Participation communale	Tarifs 2017/2018 (proposition)	Participation communale
1 ^{er} enfant	133 €	67 €	113 €	67 €
2 ^e enfant	86 €	44 €	76 €	44 €
3 ^e enfant	43 €	22 €	38 €	22 €
4 ^e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ticket individuel	1 €	-	1 €	-

b) Tarif applicable aux collégiens utilisant le réseau de transport destiné aux élèves du primaire.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2016/2017 pour l'année scolaire 2017/2018. Il est appliqué aux collégiens le même tarif que sur le réseau de transport en commun de C.C.A. « Coralie » de manière à ce que tous les collégiens du territoire bénéficient des mêmes tarifs.

Les tarifs de Coralie sont les suivants :

	Tarifs 2017/2018
1 ^{er} enfant	180 €
2 ^{ème} enfant	2/3 du tarif soit 120 €
3 ^{ème} enfant	1/3 du tarif soit 60 €
4 ^{ème} enfant et suivants	gratuit

Les collégiens utilisant occasionnellement le réseau pourront également acheter des tickets de car au prix de 1€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 30 mai 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal valide cette proposition, à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 12 juillet 2017
 LE MAIRE
 Olivier BELLEC



(Handwritten signature of Olivier Bellec)